

RCS : ALENCON
Code greffe : 6101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1976 B 00032
Numéro SIREN : 308 174 333
Nom ou dénomination : IN EXTENSO ORNE

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2018 sous le numéro de dépôt 10618

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALENCON

81 RUE DU GUE DE SORRE
61000 ALENCON
INFOGREFFE 0 899 70 22 22
INTERNET : www.infogreffe.fr
TEL : 02.33.26.17.55

RECEPISSE DE DEPOT

IN EXTENSO ORNE

30 rue d'Alençon
61250 Condé sur Sarthe

V/REF :

N/REF : 76 B 32 / 2018-A-10618

Le greffier du tribunal de commerce d'Alençon certifie qu'il a reçu le 21/12/2018, les actes suivants :

Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 24/11/2018

- Fin de mission de commissaire aux comptes suppléant
- Changement de commissaire aux comptes titulaire

Concernant la société

IN EXTENSO ORNE
Société par actions simplifiée
30 rue d'Alençon
61250 Condé sur Sarthe

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-10618 le 21/12/2018

R.C.S. ALENCON 308 174 333 (76 B 32)

Fait à ALENCON le 21/12/2018,

LE GREFFIER



IN EXTENSO ORNE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 105 000 €
30 rue d'Alençon
61250 CONDE SUR SARTHE
308 174 333 RCS ALENCON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 NOVEMBRE 2018 STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2018

=====

L'an deux mille dix-huit,
Le 24 Novembre à 13 heures

Messieurs les associés de la société « IN EXTENSO ORNE », société par Actions simplifiée, au capital de 105 000 €, se sont réunis dans les locaux de l'agence de CAEN, situés 9 rue Ferdinand Buisson à SAINT CONTEST (14), en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Yves MERCIER en sa qualité de Président.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que les associés présents ou représentés possèdent plus des deux tiers des actions composant le capital et que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur Albert ABEHSSERA, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent mais excusé.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

(...)

- **Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités ;**
- **Questions diverses.**

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

Le mandat de Monsieur *Albert ABEHSSERA* commissaire aux comptes *titulaire* arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de nommer en remplacement la société Compagnie Française de Contrôle et d'Expertise (CFCE), société anonyme immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 602 006 116 et dont le siège est situé au 112 Bis Rue Cardinet à PARIS (75017), commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

Le mandat de la société Compagnie Européenne de Conseil et d'Audit (CECA), commissaire aux comptes suppléant arrivant à expiration lors de la présente assemblée, nous vous proposons de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes suppléant et de ne pas pouvoir à son remplacement, en application des dispositions de l'article L.823-1 al 2 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et de droit, et plus généralement toutes formalités nécessaires et consécutives des présentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président
Mr Jean-Yves MERCIER